



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Diagnostics éclairage
public :
participations financières

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 1-4-2024

Séance du 8 février 2024

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt deux
Le 8 février à 17 heures,

Date de la convocation :

1^{er} février 2024

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Secrétaire de séance élu :

Chantal MARTIN

Étaient présents : Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS et Alain ZOCCOLO.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en février 2024.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Ces dossiers représentent un engagement budgétaire du SDES de 19 216 €HT avec un reste à charge final de 11 530 € correspondant à la participation financière du SDES.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires de ces dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;*

- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président du SDES

Chantal MARTIN

Michel DYEN



Annexe n° BS 1-4-2024

Diagnostics éclairage public : participations financières 2024

Dossiers à valider		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
24001 DIAG	Brides-les-Bains	384	21/09/23	3 100.00 €	1 860 €	0 €	1 860 €
24002 DIAG	Aime-la-Plagne	1313	30/11/23	9 191.00 €	5 515 €	0 €	5 515 €
24003 DIAG	Pralognan-la-Vanoise	301	17/01/24	2 800.00 €	1 680 €	0 €	1 680 €
24004 DIAG	Saint-Genix-les-Villages	550	05/10/23	4 125.00 €	2 475 €	0 €	2 475 €
				19 216 €	11 530 €	0 €	11 530 €

Total année 2024 - A valider le 8 février 2024	4 nouveaux dossiers	19 216	11 530	0	11 530
---	----------------------------	---------------	---------------	----------	---------------

	Nouveaux dossiers déjà validés
	Compléments dossiers déjà validés